Envoyé en préfecture le 03/02/2023
Reçu en préfecture le 03/02/2023
Publié le 03/02/2023
ID : 038-200030658-20230130-2023_04-DE

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard – Châtel en Trièves - Chichilianne – Clelles – Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors – Lalley – Lavars – Le Percy - Mens - Monestier de Clermont – Monestier du Percy – Prébois- Roissard - Saint Andéol – Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume – Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles – Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves – Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier – Sinard – Treffort - Tréminis
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT
Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2023/04 JF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET TROIS, le 30 janvier, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.
Membres en exercice : 41
Date de Convocation : 24 janvier 2023
Présents : Jérôme Fauconnier, Lydia Palazzi-Vallier, Alain Roche, Philippe Vial, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Marie-Pierre Drain, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Uta Ihle, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Hélène Rossi, Claude Girard, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Fabienne Croze, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.
Suppléants avec voix délibérative : Marc Giraud.
Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit, Jean-Pierre Agresti.
Pouvoirs : Gilles Barbe à Danielle Montagnon, Méneghin-Caprio Véronique à Caroline Fiorucci.
Votants : 36 Pour : 36

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANIMATION ET LA GESTION 2023-2025 DU PROGRAMME LEADER ALPES-SUD-ISERE

Le Président rappelle que le temps d'ingénierie dédié à l'animation et la gestion du programme LEADER est financé à hauteur de 80 % par le FEADER et à 20 % par autofinancement, réparti de manière égale entre les trois Communautés de Communes du Trièves, de la Matheysine et de l'Oisans.
Compte tenu des précisions concernant les critères d'éligibilité du financement dans le cadre du programme LEADER, le plan de financement est présenté ci-dessous :

Dépenses		Recettes		
Objet	**Montant**	**Financeur**	**Montant**	**Taux**
Dépenses diverses (adhésions, communication, etc.)	2 800 €	FEADER	63 067,04 €	80 %
Frais de personnel	63 319,83 €	Autofinancement public (3 EPCI)	15 766,76 €	20 %
Frais de déplacement (5 % des frais de personnel)	3 165,99 €			
Coût indirect (15 % des frais de personnel)	9 497,97 €			
TOTAL DEPENSES	**78 833,80 €**	**TOTAL RECETTES**	**78 833,80 €**	**100 %**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté ci-dessus,

Envoyé en préfecture le 03/02/2023
Reçu en préfecture le 03/02/2023
Publié le 03/02/2023
ID : 038-200030658-20230130-2023_04-DE

- **AUTORISE** le Président à solliciter une subvention pour l'animation et la gestion 2020-2025 du programme LEADER Alpes-Sud-Isère et à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 30 janvier 2023
Le Président
Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 3/2/23 *et de sa publication* 3/2/23